



Colloque du 30 novembre 2013

## Santé en prison, entre logique pénale et logique médicale : du détenu malade au malade détenu ?

### Programme

**9H** : Accueil des participants

**9H20-9H45** : Ouverture du Colloque par Alexis Saurin, président de la Fédération des Associations Réflexion-Action, Prison Et Justice (FARAPEJ)

**9H45-10H45** : *La loi de 1994 : Genèse, État des lieux et perspectives*

Intervenants :

**Alain BLANC**, président de l'Association Française de Criminologie

**Jean-Marie DELARUE**, contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté

**Julien MOREL D'ARLEUX**, sous-directeur des personnes placées sous main de justice à la Direction de l'Administration Pénitentiaire

**10H45-11H** : Retour sur les Journées Nationales Prison, première partie

**11H-12H** : *Depuis la réforme de 1994, quelle reconfiguration des relations entre soignants et pénitentiaires ?*

Intervenants :

**Cyrille CANETTI**, vice-président de l'Association des Secteurs de Psychiatrie en Milieu Pénitentiaire (ASPMP), Service Médico-Psychologique Régional (SMPR) de la Santé

**Anne LECU**, membre du bureau de l'Association des Professionnels de Santé Exerçant en Prison (APSEP), Unité de consultation et de soins ambulatoires (UCSA) de Fleury-Mérogis

**Damien PELLEN**, conseiller national du Syndicat National des Directeurs Pénitentiaires (SNDP), directeur à la maison centrale de Saint-Martin de Ré

**12H-13H45** : déjeuner libre

**13H45** : Présentation du film de Carcéropolis sur la santé en prison

**14H-14H45** : *La famille, la maladie et la prison*

Intervenants :

**Etienne HERARD**, secrétaire national de la FARAPEJ, membre du bureau de Prison-Justice 44

**Emmanuelle ZEHREN BARDOT**, responsable du Numéro Vert de l'ARAPEJ Île-de-France

**14H45-15H** : Retour sur les Journées Nationales Prison, deuxième partie

**15H-16H30** : *Difficultés d'application de la loi Kouchner sur les droits des malades et discontinuité des soins*

Intervenants :

**Michel DAVID**, président de l'Association des Secteurs de Psychiatrie en Milieu Pénitentiaire (ASPMP)

**Antoine LAZARUS**, président de l'Observatoire International des Prisons (OIP)

**Jean-Luc PLAVIS**, Collectif Interassociatif Sur la Santé d'Ile-de-France

**Dominique RAIMBOURG**, député, vice-président de la commission des lois de l'Assemblée Nationale

**16H30-17H** : *Synthèse et conclusions du colloque*

## Présentation des tables rondes

### *Table ronde 1*

#### *La loi de 1994 : Genèse, état des lieux et perspectives*

Des origines de la réforme de 1994 (ou l'ambivalence des logiques ayant menées à celle-ci avec notamment l'émergence de problématiques de santé publique liées aux craintes face à la prévalence du VIH en détention), à l'organisation actuelle des soins en prison.

### *Table ronde 2*

#### *Depuis la réforme de 1994, quelle reconfiguration des relations entre soignants et pénitentiaires ?*

Au-delà d'une réorganisation de la prise en charge médicale et d'une amélioration de la qualité des soins, la réforme de 1994 a-t-elle véritablement bouleversé les équilibres, et modifié les pratiques professionnelles, des autorités pénitentiaires et médicales ? Quelle autonomie pour les soignants en milieu pénitentiaire ?

### *Table ronde 3*

#### *La famille, la maladie et la prison*

La famille est souvent un soutien essentiel pour une personne confrontée à la maladie. Comment la famille peut-elle soutenir son proche malade incarcéré ? Inversement, comment la personne détenue peut-elle soutenir ses proches atteints par la maladie, à l'extérieur ?

### *Table ronde 4*

#### *Difficultés d'application de la loi Kouchner sur les droits des malades et discontinuité des soins*

L'application en milieu carcéral des dispositions de la loi Kouchner relative aux droits des malades (qui a notamment prévu l'accès du patient au dossier médical, la personne de confiance, la représentation et de l'expression des usagers, ...) fait encore l'objet de nombreuses difficultés tant en ce qui concerne l'entrée du droit commun en prison que la mise en œuvre de la suspension de peine pour raisons médicales. Comment comprendre ces blocages et comment les dépasser ?

La problématique de la continuité des soins, qui se trouve illustrée de manière frappante par les freins à la suspension de peine, constitue une thématique bien plus large. Si, finalement, on n'est pas un patient comme les autres en détention, comment le redevient-on à la sortie ?